REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER
CANTON D'AILLY-SUR-NOYE
COMMUNE DE COTTENCHY

ARRETE DU MAIRE

Réglementant la circulation

Le Maire de la Commune de COTTENCHY,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L22122 L 2213.1 et L 2213.2 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion du Cottenchy trail aventure, des accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas règlementés ;

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles mobylettes, cyclomoteurs sont rigoureusement interdits :

- Place Jean Moulin
- Rue Jean Moulin
- Rue du Cornouiller

Le dimanche 10 juin 2018 de 9 heures à 13 heures.

Article 2 : - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MOREUIL et Madame le Maire de COTTENCHY, sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à COTTENCHY, le 25 mai 2018
Le Maire, M.C MAILLART

MAIRIE DE COTTENCHY (Somme)